

La scandaleuse et partiiale condamnation d'Eric Zemmour



Le chroniqueur et animateur Eric Zemmour a été condamné jeudi 17 décembre à 3 000 euros d'amende pour provocation à la haine envers les musulmans, pour des propos au journal italien Corriere della sera en octobre 2014. pour avoir déclaré que les musulmans « ont leur code civil, c'est le Coran », qu'ils « vivent entre eux, dans les banlieues. Les Français ont été obligés de s'en aller ».

La justice devra donc également condamner avec la même sévérité M. Jean-Pierre Obin, M. Lhaj Thami Breze (ancien président de l'Union des Organisations Islamiques de France), les frères musulmans, Mohamed Morsy et le Hamas et certainement d'autres qui tous ont tenu en partie des propos similaires.

Pour preuve les textes ci-après :

1/ Rapport présenté par Juin 2004 Première partie – Extrait du chapitre « Les évolutions sociales » :

« (...) Les quartiers que nous ont décrits nos interlocuteurs sont des quartiers de souffrance, et en souffrance. La plupart des habitants n'ont pas le choix d'en partir, et ceux qui l'ont, les jeunes décrochant un diplôme ou un emploi stable notamment, le font en général dès qu'ils le peuvent. En fait, presque toujours la même histoire nous a été racontée : celle de l'homogénéisation progressive, et souvent achevée, d'un ancien quartier ouvrier caractérisé il y a peu encore par une certaine diversité des populations, et sa transformation en une « cité ghetto » dont les « Français » et ceux disposant de revenus stables sont progressivement partis pour s'installer dans des zones plus résidentielles. D'autres épisodes se répètent également à l'identique : l'arrivée de familles de plus en plus précarisées, le regroupement ethnique sur la base de la cité ou d'un immeuble ; l'effondrement du prix du foncier, suivi du désengagement ou de la démission de certains bailleurs, publics et privés ; plus récemment l'arrivée d'une palette de nouvelles nationalités. La prise de conscience de se retrouver « entre soi » s'est faite souvent au milieu des années quatre-vingt-dix, parfois plus récemment. **Le départ des commerces « européens » a contribué à faire fuir les dernières familles « françaises » (en fait souvent d'origine italienne, espagnole, polonaise ou portugaise) qui le pouvaient. Ne sont restées que les plus précaires, souvent des femmes seules et sans revenus, avec des enfants, le « quart monde ».** Parfois le départ des anciens habitants a été accéléré par quelques violences bien ciblées ; c'est le cas par exemple de cet ancien quartier expérimental d'une préfecture, vitrine de la mixité sociale des années soixante-dix, où les menaces et les agressions ont eu raison des derniers responsables des anciennes associations qui militaient pour la mixité et l'intégration. (...) »

2/ Les frères musulmans :

L'idéologie est résumée dans leur La devise des Frères musulmans indique très clairement que le Coran est leur constitution : « *Dieu est notre but, le prophète notre chef, **le Coran notre constitution**, le djihad notre voie, le martyr notre plus grande espérance* »

3/ Union des Organisations Islamiques de France :

« **Le Coran est notre constitution** », déclaration de Lhaj Thami Breze dans Le Parisien du 12 février 2003. Lhaj Thami Breze est le président de l'Union des Organisations Islamiques de France.

4/ Mohamed Morsy :

Lors d'un meeting tenu le 12 mai 2012 à Giseh, Mohamed Morsy, l'actuel président de l'Égypte a bien rappelé à foule les principes fondateurs des Frères musulmans : « **Le Coran est notre Constitution** »

5/ Le Hamas :

La charte du Hamas du 18 août 1988 est encore plus explicite dans son Article 8 : « *Allah est son point d'ancrage, le Prophète est son modèle, et **le Coran, sa constitution** : la Jihad est son chemin et la mort pour la cause d'Allah est le plus grand de ses vœux.* »

Que la justice le veuille ou non, c'est dans le Coran, les hadiths et la biographie du Prophète que se trouve la véritable réponse.

Johan Zweitakter